



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi dix-neuf du mois de Décembre à dix-huit heures et trente-quatre minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 Décembre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Elsa SUARES (Pierre PORLON), Eveline CLOTILDE (Sylvia SERMANSON), Jacques RAMAYE (Betty ARMOUGOM), Jérôme-Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL) , Justine BENIN (Pinchard DEROS)

Etait absent : MM.. Marie-Joël TAVARS

Était absent excusé : MM.. Michel SURET

Membres en exercice : 35	Membres présents : 26	Membres Représentés : 07	Absent Excusé : 01	Absent : 01
-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	-----------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, un (1) absent excusé et 1 (un) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

**Création d'emplois budgétaires, suppression d'effectif
(mise à jour du tableau des effectifs)**

18/DCM2023/161

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-5 et L.2313-1,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

Notifiée et publiée le 08 Janvier 2024

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les délibérations n°15/DCM2023/52, 10/DCM2023/69, 19/DCM2023/104, 9/DCM2023/116, 10/DCM2023/117 et 11/DCM2023/134 relatives à des créations d'emplois budgétaires,

Vu les avis rendus par le Comité Social Territorial réuni les 21/09/2023, et 14/12/2023 relatifs à des modifications de durée hebdomadaire (passage de temps non complet à temps complet) ainsi qu'à des suppressions de postes,

Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant, ainsi, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Considérant que tout au long de sa carrière, le fonctionnaire peut bénéficier d'avancements d'échelon, de grade, de promotions internes directement ou par l'intermédiaire de l'obtention d'un concours et /ou examen professionnel. Que déroulé de carrière des fonctionnaires est désormais encadré depuis le 1^{er} janvier 2021 par des Lignes Directrices de Gestion (LDG) définies par chaque collectivité territoriale et établissement et pour la promotion interne par le Centre de gestion de Guadeloupe.

Considérant qu'ainsi, certains agents promouvables de la collectivité, choisis par l'autorité territoriale, sont inscrits sur les tableaux d'avancement de grade et/ou de promotion interne pour l'année 2023.

➤ L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois.

- L'avancement de grade permet de progresser au sein de son cadre d'emplois en obtenant le grade immédiatement supérieur à celui détenu.
- L'avancement de grade est soumis à 2 conditions :
 - L'ancienneté qui est différente selon le grade auquel il peut prétendre
 - La modalité de nomination (au choix de l'employeur ou suite à réussite à un examen professionnel).
- Les conditions d'avancement sont référencées dans les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois.
- L'avancement de grade n'est pas un droit. Il se fait au choix de l'autorité territoriale et représente une récompense de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.
- L'avancement de grade a une réelle incidence sur les fonctions exercées par l'agent puisqu'il lui permet d'accéder à des fonctions supérieures.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

Considérant qu'enfin il ne doit pas être confondu avec la promotion interne qui constitue un changement de cadre d'emplois ou de catégorie d'emplois.

Considérant qu'ainsi, la promotion interne est un mode dérogatoire au concours qui permet aux fonctionnaires d'accéder à un cadre d'emplois supérieur.

- Les conditions de proposition à la promotion interne sont précisées dans les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois.
- Aussi, la promotion interne nécessite une proposition de l'autorité territoriale
- Donne lieu à une inscription sur une liste d'aptitude (établie par le Centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés)
- Et a une réelle incidence sur les fonctions exercées par l'agent puisqu'il lui permet d'accéder à des fonctions supérieures.

Considérant qu'afin de permettre la régularisation des situations administratives, l'Autorité Territoriale propose de créer les emplois budgétaires.

*Oui Le Maire en son exposé
Après discussion et échanges de vues
DECIDE A L'UNANIMITE*

Article 1 : De créer les emplois suivants :

• **EMPLOIS PERMANENTS**

NOMBRE	CATEGORIE	GRADE	COEFFICIENT HORAIRE
FILIERE TECHNIQUE			
1	A	Ingénieur	TC
8	C	Agent de maitrise	TC
FILIERE ANIMATION			
1	B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TC
5	C	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	TC
FILIERE SPORTIVE			
2	B	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} classe	TC

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

Article 2 : De supprimer les effectifs suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
	GRADE	NOMBRE DE POSTE A SUPPRIMER	
		TC	TNC
C	ADJOINT ADMINISTRATIF		5
FILIERE TECHNIQUE			
C	ADJOINT TECHNIQUE		1
FILIERE SECURITE			
C	CHEF DE POLICE MUNICIPALE	1	

Article 3 : De modifier le tableau des effectifs comme proposé en annexe

Article 4 : D'inscrire au budget les crédits correspondants

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 19 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Pierre PORLON

Le Maire,



Gabrielle LOUIS CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

Notifiée et publiée le 08 Janvier 2024

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie	Grade	Postes budgétaires TC	Postes budgétaires TNC 29/35	Postes budgétaires TNC 17/35	Total postes CRÉÉS	Postes pourvus TC	Postes pourvus TNC 29/35	Postes budgétaires TNC 17/35	Total postes POURVUS	EFFECTIF POURVU PAR CATEGORIE	Postes vacants TC	Postes vacants TNC 29/35	Postes vacants TNC 17/35	Total postes VACANTS
A	DST 20 000 à 40 000 hbts	1			1	1			1		0			0
	Ingénieur territorial principal	2			2	2			2	6	0			0
	Ingénieur territorial	3			3	2			2		1			1
B	Ingénieur territorial - CDD	2			2	1			1		1			1
	Technicien territorial principal de 1ère classe	2			2	1			1		1			1
	Technicien territorial principal de 2ème classe	2			2	1			1	6	1			1
	Technicien territorial	5			5	4			4		1			1
	Agent de maitrise principal	12			12	8			8		4			4
C	Agent de maitrise	21			21	8			8		13			13
	Adjoint technique principal de 1ère classe	12			12	7			7		5			5
	Adjoint technique principal de 2ème classe	144			144	106			106		38			38
	Adjoint technique principal de 2ème classe		1		1		1		1	172		0		0
	Adjoint technique principal de 2ème classe - CDD	1			1	0			0		1			1
	Adjoint technique	45			45	42			42		3			3
	Adjoint technique - CDD			4	4			0	0				4	4
Adjoint technique - CDI	1			1	0			0		1			1	
TOTAL		253	1	4	258	183	1	0	184	184	70	0	4	74
EFFECTIF GLOBAL POURVU										184				

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

FILIERE SOCIALE

Catégorie	Grade	Postes budgétaires TC	Total postes CRÉÉS	Postes pourvus TC	Total postes POURVUS	EFFECTIF POURVU PAR CATEGORIE	Postes vacants TC	Total postes VACANTS
A	Educateur de jeunes enfants	1	1	1	1	1	0	0
	ATSEM principal de 1ère classe	28	28	20	20	21	8	8
		4	4	1	1	1	3	3
TOTAL		33	33	22	22	22	11	11
		EFFECTIF GLOBAL			22			
		POURVU						
	Adjoint d'animation - CDI	2	2	0	2		0	
TOTAL		71	82	46	48	48	25	8
		EFFECTIF GLOBAL		48				
		POURVU						
								0
								34

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
 Date de télétransmission : 05/01/2024
 Date de réception préfecture : 05/01/2024

FILIERE SPORTIVE

Catégorie	Grade	Postes budgétaires TC	Total postes CRÉÉS	Postes pourvus TC	Total postes POURVUS	EFFECTIF POURVU PAR CATEGORIE	Postes vacants TC	Total postes VACANTS
A	Conseiller territorial des activités physiques et sportives principal	1	1	1	1	1	0	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	2	2	2	2		0	0
B	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	2	2	0	0		2	2
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe- CDI	1	1	1	1	6	0	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives	2	2	2	2		0	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives - CDI	1	1	1	1		0	0
	TOTAL		8	8	7	7	7	1
		EFFECTIF GLOBAL POURVU			7			

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
 Date de télétransmission : 05/01/2024
 Date de réception préfecture : 05/01/2024

FILIERE SECURITE									
Catégorie	Grade	Postes budgétaires TC	Total postes CRÉÉS	Postes pourvus TC	Total postes POURVUS	EFFECTIF POURVU PAR CATEGORIE	Postes vacants TC	Total postes VACANTS	
B	Chef de service de police municipal principal de 2ème classe	1	1	0	0	1	1	1	
	Chef de service de police municipal	2	2	1	1		1	1	
C	Brigadier-chef principal de police municipale	22	22	8	8	17	14	14	
	Brigadier de police municipale	17	17	3	3		8	8	
	Gardien-Brigadier de police municipale			6	6				
TOTAL		42	42	18	18	18	24	24	
POURVU		EFFECTIF GLOBAL			18				

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231219-18DCM2023161-DE
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

Notifié et publié le 08 Janvier 2024